



Dernière mise à jour 31/12/2024

Cette liste des Points de Contact (PoC) Back Table and A1 Results (TT2 1 T3ph TFnn(l)2 Tw6.56 3cT9br 1m fi Pd.6.6 ()10. (m)/Tase d of6 (t)4f 1 T3ph TFnn(l)10 T

		hannah.leodolter@bmkoes.gv.at
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Royaume de Belgique auprès de l'UNESCO.	dl.belgique@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Canada auprès de l'UNESCO.	dl.canada@unesco-delegations.org
	Le point focal est la Délégation Permanente de Chypre auprès de l'UNESCO.	dl.cyprus@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Royaume du Danemark auprès de l'UNESCO	dl.denmark@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Royaume d'Espagne auprès de l'UNESCO.	dl.spain@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié	



Dernière mise à jour 31/12/2024

Artemis Papathanassiou
Ministère des affaires étrangères

Constantina Benissi
Archéologue
Ministère hellénique de la culture
Direction des antiquités préhistoriques et classiques



Dernière mise à jour 31/12/2024

	de la République de Saint-Marin auprès de l'UNESCO.	
	Pas de contact spécifié.	op.saint-siege@unesco.org



Dernière mise à jour 31/12/2024

	Ekaterine Chikobava Georgian National Commission for UNESCO	echikobava@mfa.gov.ge unesco@mfa.gov.ge
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Delegation Permanente de la Hongrie auprès de l'UNESCO.	dl.hungary@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de la République de Lettonie auprès de l'UNESCO et de l'OCDE.	delegation.oecd@mfa.gov.lv
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de la Lituanie auprès de l'UNESCO.	dl.lituanie@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation de la République de Macédoine du Nord	dl.north-macedonia@unesco-delegations.org
	Pas de contact sp1.04 247.44 384.72 T 25.32 re W n B Nord	

Dernière mise à jour 31/12/2024



Dernière mise à jour 31/12/2024

	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de la République Islamique du Pakistan auprès de l'UNESCO.	dl.pakistan@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de la République Socialiste Démocratique de Sri Lanka auprès de l'UNESCO.	dl.sri-lanka@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Royaume de Thaïlande auprès de l'UNESCO.	dl.thaïlande@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Turkménistan auprès de l'UNESCO.	turkmenamb@orange.fr

	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de la République Sud-Africaine auprès de l'UNESCO.	dl.south-africa@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente d'Angola auprès de l'UNESCO.	dl.angola@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Bénin auprès de l'UNESCO.	dl.benin@unesco-delegations.org
	Kabelo Mogami Ministère de l'environnement et du tourisme	kmogami@gov.bw onrmoseki@gmail.com
	Haoua Cissé	haoucis6@gmail.com
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Cameroun auprès de l'UNESCO.	dl.cameroun@unesco-delegations.org

Véronique Mouso

Juriste, Gestionnaire du Patrimoine Culturel

Gg Conservateur en Che2 (er)P37.210. (el)2.6.9 (10.5(er)-6)-5. 0 Tc 0 Tw 4.7071245232..6 (he2 . (el9i)2.7 (ons)-1.9 (.)-6.6 (or)62 Tc3o007 T

Dernière mise à jour 31/12/2024





Dernière mise à jour 31/12/2024

	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente du Royaume d'Arabie Saoudite auprès de l'UNESCO.	dl.arabie-saoudite@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de Bahreïn auprès de l'UNESCO.	dl.bahrein@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de la République Arabe d'Égypte auprès de l'UNESCO.	dl.egypte@unesco-delegations.org
	Pas de contact spécifié. Donc le point focal est la Délégation Permanente de l'Iraq auprès de l'UNESCO.	dl.iraq@unesco-delegations.org
	Mohammad Naser Département des Antiquités de Jordanie	man.naser73@yahoo.com

Dernière mise à jour 31/12/2024





L'UNESCO s'engage à protéger les données personnelles conformément à ses Principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée (<https://www.unesco.org/en/privacy-policy>).

Cet avis de confidentialité explique comment l'UNESCO utilise les données personnelles relatives aux Points focaux nationaux pour la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles.

L'UNESCO recueille les données personnelles (nom, rôle professionnel et coordonnées) des points focaux nationaux pour la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles, ainsi que d'autres informations pertinentes en fonction du contexte.

- Communications officielles adressées par les États Parties au Secrétariat
- Les rapports périodiques nationaux soumis par les États Parties au Secrétariat pour chaque cycle de rapport.
- Coordonnées officielles des délégations permanentes des États Parties auprès de l'UNESCO.
- Directement auprès des individus avec leur consentement

Cette liste des Points focaux nationaux est publiée sur le site web du Secrétariat de l'UNESCO afin d'encourager et de faciliter la coopération bilatérale et multilatérale.

Les données sont publiées sur le site web de l'UNESCO et sont donc librement accessibles à tous les tiers. L'UNESCO peut également partager cette liste avec d'autres États parties à la Convention de La Haye de 1954.

La liste sera mise à jour régulièrement, lors de la soumission ou de la mise à jour des coordonnées, et au moins tous les quatre ans suivant la soumission des rapports périodiques nationaux. Les données à caractère personnel peuvent être effacées sur demande écrite de l'État Partie concerné ou de la personne concernée.